



FEDERATION SYNDICALE UNITAIRE

Section de la CREUSE

542 - Maison des Associations et des Syndicats

Immeuble de Braconne

23000 - GUERET

Téléphone : 05 55 41 16 32

E-mail : fsu23@fsu.fr

Guéret, le 13 novembre 2013

Monsieur le Député,

Le 15 octobre, lors du premier passage à l'Assemblée nationale du projet de loi sur l'avenir des retraites, la réforme a obtenu une courte majorité. Depuis, le Sénat a majoritairement rejeté les dispositions essentielles du texte, conduisant à une unanimité contre le texte final. L'Assemblée nationale est donc de nouveau saisie.

Si vous votez le passage de cette réforme, vous entérinez du coup la réforme Fillon qui mettrait fin à la retraite à 60 ans. Elle s'inscrit dans le prolongement des réformes qui ont allongé la durée de cotisation requise pour une retraite au taux plein.

S'il fallait se convaincre que l'allongement de la durée de cotisation vaut en effet recul effectif de l'âge de départ à la retraite, il suffit de se reporter aux écrits de François Hollande lui-même.

Dans le document qui retrace la «stratégie de politique économique de la France» envoyé le 1er octobre à Bruxelles, le président de la République reconnaît en effet que l'âge de départ à la retraite va faire un bond suite à l'allongement à 43 annuités de la durée de cotisation en 2035 : «A terme, un assuré qui débute sa carrière à 23 ans (c'est la moyenne en France) ne pourra partir à la retraite au taux plein qu'à partir de 66 ans. Ainsi, l'âge légal de départ est maintenu à 62 ans, mais l'âge effectif de départ à la retraite, qui constitue le critère déterminant au regard de la soutenabilité des finances publiques, devrait augmenter mécaniquement».

Il est vrai qu'il convient de rassurer la Commission européenne qui avait fait de ce recul une des conditions pour assouplir pendant deux ans la règle d'or budgétaire. Mais au moins chacun, vous-même en particulier, est ainsi prévenu de l'objectif réel de cette réforme.

Vous-même déclariez le 06/10/2010, lors d'une intervention à l'Assemblée nationale : « Monsieur le Premier Ministre, vous me surprenez chaque jour un peu plus par votre sens du dialogue sur la réforme des retraites. Vous refusez d'entendre le mouvement social,...vous tentez même de le minimiser en donnant des chiffres très inférieurs à la réalité. Vous n'écoutez pas non plus les Français qui, pour 70 % d'entre eux, vous disent qu'ils sont contre votre réforme des retraites parce qu'elle est injuste. Injuste pour les salariés, pour les femmes et pour ceux qui ont commencé à travailler très tôt. »

Si cette réforme passe, la majorité gouvernementale aura, comme celle qui a permis les réformes Balladur puis Fillon, contribué à augmenter le chômage, à aggraver les conditions de vie et de santé des travailleurs, à baisser le pouvoir d'achat des retraités sans assurer la sauvegarde de notre système puisque refusant de toucher au coût du capital et à la politique d'austérité largement à l'origine des déficits des comptes sociaux.

Elle aura également contribué à pénaliser plus lourdement les femmes, alors que les inégalités de pension entre les sexes sont déjà très importantes et que le gouvernement affirmait vouloir les réduire. En effet, tout allongement de la durée de cotisation a des effets disproportionnés sur les femmes et entraîne une baisse plus forte du montant de leurs pensions, comme le reconnaît la Commission européenne elle-même dans un rapport récent sur les inégalités de pension entre les sexes.

Monsieur le Député, des millions de salarié-e-s, de retraité-e-s ont exigé en 2010 d'autres choix pour les retraites. La mobilisation de l'époque dont le parti socialiste était partie prenante (vous-même étiez dans les cortèges) a fortement participé au rejet de la politique conduite par Nicolas Sarkozy, à l'élection de l'actuelle majorité et notamment à votre élection. Il convient de répondre à leurs attentes, exprimées de nouveau cet automne par des manifestations, rassemblements...

Vous avez introduit dans le texte voté en première lecture par l'Assemblée, l'obligation pour le gouvernement de produire plusieurs rapports, indiquant que l'argumentation défendue par les collectifs citoyens et organisations associatives, politiques et syndicales mobilisées contre cette réforme ne peut pas être simplement écartée.

Aussi, nous vous appelons à rejeter ce projet de loi afin d'ouvrir sur d'autres bases le débat sur les alternatives à la baisse programmée des pensions de retraite.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le député, l'expression de mes sincères salutations.

Le secrétaire départemental de la FSU

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Stéphane Picout', with a large, sweeping flourish extending to the left.

Stéphane PICOUT